

TRANSMIS copie pour examen et suite
éventuelle à Monsieur l'Administrateur de
Territoire à RUHENGARI.-

Kigali, le 26 mars 1960

Pour le Résident Spécial du Ruanda,
L'Administrateur Territorial Assistant,
chargé de fonctions administratives,
H. RHEINHARD,

[Signature]

Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp :

N° 1388	A 1 74
DATE	-1.IV.1960
TRAITÉ PAR	ATA
MAS	<i>[Signature]</i>

Demande récupération
champ Kidahigama

KIDAHIGAMA

s/chefferie Gitorwa
chefferie Buhoma

Ruhengeri, le 10 mars 1960

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

KIGALI.-

Ruhengeri



3742

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
le nommé NTIBENDA, mon grand frère a gagné dans un procès qui fut
tranché au Tribunal Indigène de la Chefferie de Buhoma Territoire de
Ruhengeri, la propriété d'un champ.

Son adversaire, le nommé MUGABUSHAKA avec son frère
le nommé SEBATSATSI, prétendaient et affirmaient faussement que le
champ leur appartenait, C'était en 1940.

Malgré que le procès fut tranché en faveur de mon
frère NTIBENDA, le champ ne lui fut pas remis.

Je vous prie, Monsieur le Résident de bien vouloir
examiner cette affaire et éventuellement procéder à la récupération
de notre champ.

Dans l'attente d'une suite favorable à ma demande,
et en vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Monsieur le Résident,
l'expression de mes meilleurs sentiments.

sé: KIDAHIGAMA.-

*Copie pour informativ, au chef du Tribunal de Gatorwa
ou lui demandant de chercher le jugement dont question,
ou me faire savoir si ce jugement, qui aurait été
rendu en 1940, a été exécuté.*

AT
ATMP